

Intégrer le commerce équitable dans son SPASER, l'exemple de la Région Occitanie

Dans le cadre de son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2023-2028, la **Région Occitanie** a choisi de promouvoir le commerce équitable.

Le SPASER de la Région Occitanie résulte d'une forte volonté de la Région de s'inscrire dans une démarche durable, en concertation avec les acteur.ice.s locaux de l'alimentation.

L'un des 20 chantiers entrepris dans le cadre du SPASER est consacré au **commerce équitable**. Le chantier n°8, "**Développer les achats de produits issus du commerce équitable**", vise une augmentation annuelle de 10% des volumes d'achats de produits équitable et se décline en 3 actions :

- **Sensibiliser, former et accompagner au développement des achats de produits issus du commerce équitable** : sensibiliser et former les acheteurs et prescripteurs de la Région ; accompagner les entreprises proposant des produits issus du commerce équitable sur les opportunités offertes par la commande publique régionale ; diversifier les segments concernés grâce à un sourcing approfondi.
- **Mettre en œuvre l'achat de produits issus du commerce équitable** : adapter l'allotissement afin de permettre l'achat de produits issus du commerce équitable tout en tenant compte des capacités des fournisseur.euse.s ; développer l'utilisation d'une clause d'exécution et de labels ou équivalent ; développer l'utilisation des critères d'analyse des offres relatifs à la garantie de la rémunération équitable des producteur.rice.s ; expérimenter l'utilisation des variantes et ainsi encourager l'émergence de proposition de produits équitables.
- **Évaluer les marchés intégrant des achats de produits issus du commerce équitable**, et les intégrer dans les bilans d'exécution des marchés.

La Région Occitanie participe à la campagne de sensibilisation annuelle, la Quinzaine du commerce équitable, en diffusant la campagne d'affichage dans sa collectivité. Elle a délibéré en mai 2024 sur l'engagement de la collectivité au sein du Réseau des Territoires de Commerce Équitable en signant la charte d'engagement. Le soutien à cette dynamique de réseau contribue au développement durable du territoire en mobilisant le levier environnemental, social et économique de la commande publique.